

DELIBERATION N° 2025-VII-002

VALIDATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU TORRENT DE LA COMBE DE LANCEY - PAPI GRESIVAUDAN

Le douze novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi. Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	/
Le Département	Christophe Revil	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présence du suppléant C. MASNADA
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présence du suppléant F. BERNIGAUD
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Pouvoir donné à G. STRAPPAZZON
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

Autres personnes présentes :

Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, M. Kuss, Mme Platz, M. Argentier, Mme Giroud, M. Rose, Mme Campoy, Mme Rognon, Mme Girin, M. Gonin

Pour GAM : Mme Breuil

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans la continuité des démarches entreprises par les collectivités par le passé, et en cohérence avec les priorisations données du schéma directeur Gemapi validé par la Communauté de Communes Le Grésivaudan en 2017, le SYMBHI porte aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement du torrent de la Combe de Lancey dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Affluents de l'Isère en Grésivaudan. Ce projet intégré et global vise la protection des enjeux du bourg de Lancey vis-à-vis des crues torrentielles et, dans la mesure du possible, une meilleure intégration environnementale du torrent, très artificialisé sur ce tronçon.

Le torrent du de la Combe de Lancey qui traverse la commune de Villard-Bonnot subit des crues torrentielles particulièrement rapides et caractérisées par un transport solide important. La crue d'août 2005 en est un exemple particulièrement illustratif. Le bassin versant a été largement impacté par cette crue, et notamment le centre bourg de Villard-Bonnot, très urbanisé. Les papeteries, à l'époque encore en fonctionnement ont subis de nombreux dégâts.

A la suite de cet évènement, la commune de Villard-Bonnot a lancé dès 2006 une série d'études afin d'identifier les aménagements de protection. Cependant, aucune n'avait aboutie lors de la prise de compétence GEMAPI par le SYMBHI en 2019.

Aujourd'hui, deux projets de requalification du site des anciennes papeteries (site historique Bergès) et nouvelles papeteries de Lancey sont en cours d'étude.

- Le premier, en amont de la RD165, en lien avec le développement de la zone d'activité « Bergès » (pépinière d'entreprises) est porté par la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG)
- Le second, en aval de la RD165, est porté par la commune de Villard Bonnot (terrain acquis en 2013 après la fermeture des papeteries)

La réalisation de ces projets est dépendante de la sécurisation du torrent contre les crues et donc du projet d'aménagement du torrent. Afin de permettre une bonne intégration et compatibilité des différents projets sur le secteur un groupement de commande a été mis en place par la CCLG en lien avec la commune, le SYMBHI afin de porter une étude patrimoniale et urbanistique permettant de préfigurer le devenir du site et statuer sur le devenir des ruines « Bergès » classées monuments historiques.

A ce jour, le projet d'aménagement du torrent a fait l'objet d'une définition dans le cadre d'une étude de faisabilité réalisée en 3 phases : définition des aléas, des enjeux et des scenarii d'aménagement.

Ces phases ont fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs et la population concernée et a été validé définitivement lors du comité de pilotage du 5 avril 2024.

Le projet a été approuvé par la commune par délibération lors du Conseil Municipal du 25 mars 2025.

Le projet sera développé au stade Avant-Projet (AVP) à partir cette fin d'année.

Les principes généraux sur lesquels a été bâti le projet sont les suivants :

- Protéger les enjeux sur les communes des Villard-Bonnot vis-à-vis des crues torrentielles d'une amplitude centennale en proposant des solutions visant :
 - Sur la partie amont : la rétention des matériaux solides et embâcles pour prévenir notamment des phénomènes d'obstruction en partie amont
 - Sur la partie aval, de faire transiter la partie plutôt liquide des crues.
- Préserver et restaurer les enjeux environnementaux ;
- Valoriser les usages et le patrimoine historique et industriel du site, en lien avec les deux projets d'aménagements, de la commune (requalification du site industriel des papeteries) et de la communauté de communes (restauration des ruines Bergès).

Le projet retenu consiste en différents types d'aménagements concourant à la protection d'une crue d'amplitude centennale (débit de 35m³/s, apport de matériaux d'environ 30 000 m³). Les aménagements seront mis en place entre le débouché du torrent de la Combe de Lancey à son arrivée sur la commune de Villard Bonnot (juste à l'amont des ruines « Bergès » classées monument historiques) jusqu'à la confluence de ce torrent avec l'Isère.

Le projet répondra aux principes suivants :

- Réalisation d'un ouvrage de rétention des matériaux solide et piège à embâcles en sortie de gorges : l'objectif est de retenir l'ensemble des flottants et de stocker les matériaux pour de petites crues (jusqu'à la décennale/trentennale). Le dimensionnement et le fonctionnement de l'ouvrage seront précisés sur la base de l'étude de modèle réduit qui vient d'être lancée par le SYMBHI. Le volume estimatif de stockage de cet ouvrage se situera autour de 5 000 m³.
- Reprise du chenal entre l'ouvrage de rétention amont et l'entrée de la plage de dépôt aval ; il s'agira de restaurer le chenal afin de favoriser les habitats et la continuité longitudinale en lien avec la proximité du versant plus naturel avec les habitats typiques de forêts de pente. Sur ce secteur, la pente et le gabarit sont suffisants pour faire transiter la crue centennale.
- Découverte du lit et réalisation d'une zone de dépôt à l'aval de la RD165 sur le site communal conciliant les trois objectifs du programme. Cet ouvrage permettra de stocker les matériaux n'ayant pas pu être stockés en amont pour un rôle de protection pour les crues de plus grande ampleur. En sus de terrassements pour permettre de garantir une emprise assez importante pour permettre le stockage de matériaux, les aménagements consisteront en la mise en place d'un lit mineur, d'étiage, accueillant un habitat pour les espèces et des plantations d'espèces arbustives. Ces derniers permettront ainsi de proposer une restauration écologique du lit. L'intervention de l'homme pour l'entretien ne sera que ponctuelle afin de proposer un espace de détente naturel pour les habitants dans un centre bourg aujourd'hui très urbanisé. Le volume approximatif de stockage serait d'environ 25 000 m³.
- Découverte du torrent au droit de la place de la Pologne avec restauration écologique du lit, poursuite du cheminement reliant les deux parties du centre-bourg et reprise de l'ouvrage pont de la RD525 ;
- Elargissement du gabarit du torrent en aval de la RD525 (nouveau gabarit entre 8 et 10 mètres au lieu de 4 à 6 mètres actuellement) et restauration écologique du lit ; la rue des Eaux Claires deviendra un cheminement moins large pour les modes de déplacement « doux » et de nouvelles voies de dessertes pour les différents logements seront à créer.
- Recalibrage du pont de la SNCF, de l'aqueduc sur la chantourne et du pont Vicat afin de permettre le passage d'une crue centennale liquide.
- Restauration écologique du lit sur le tronçon en amont de la confluence avec l'Isère, véritable trait d'union pour le cheminement mode doux et les habitats écologiques entre la zone du bourg de Lancey et la forêt alluviale de l'Isère.

Les études d'AVP ainsi que les essais sur modèle réduit se dérouleront sur l'année 2026.

Les études réglementaires et le développement des études au stage projet (PRO) seront mises en œuvre sur l'année 2027

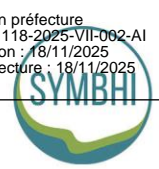
Les travaux pourront démarrer à l'horizon 2029 (marge d'incertitude liée au foncier et aux procédures) sur une durée d'environ 3 ans.

Le programme d'aménagement représente un montant estimé à 17,5 M d'€ HT dont les grandes composantes sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Les principaux financeurs seront l'Etat (50%) et l'Agence de l'Eau (22%).

COMITE SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

		Montant Estimatif (€ HT)
	Tronçon Amont	6 800 000
Travaux	Installation de chantier	600 000
	Travaux préparatoires et installations de chantier	310 000
	Plages de dépôt amont dont déblai, déroctage, évacuation de matériaux, ouvrage de contrôle, protection de talus, coursier, réfection du parking	1 980 000
	Démolition des ruines	500 000
	Plages de dépôt aval	1 300 000
	Renaturation du torrent sur le site Bergès	300 000
Acquisition/Foncier		352 000
Moe (AVP, PRO, suivi Travaux)		298 000
Aléas et divers		1 160 000
	Tronçon Aval	10 749 000
	Travaux Préparatoires et installation de chantier	620 000
Travaux	Dévoisement et réfection de réseau	700 000
	Elargissement du pont de la Pologne	750 000
	Découverte du torrent Place de la Pologne et restauration du lit	360 000
	Elargissement du torrent entre Pont Pologne et ouvrage sncf avec restauration du lit et confortement des protections	1 480 000
	Reprise de l'ouvrage sncf	2 800 000
	Travaux de VRD divers	550 000
	Renaturation du torrent entre pont sncf et passe à poissons (280 ml)	500 000
Acquisitions/Foncier		1 500 000
Investigations complémentaires		400 000
Moe (AVP, PRO, suivi Travaux)		389 000
Aleas et divers		700 000
TOTAL		17 549 000

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver le programme du projet de prévention des inondations du torrent de la Combe de Lancey, représentant un montant d'environ 17.5 M d'€ HT et de lancer les études de maîtrise d'œuvre d'avant-projet, les études réglementaires, et d'engager les démarches de maîtrise foncière et de solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs.



COMITE SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Fait à Grenoble, le 12 novembre 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.